

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Décembre 2023

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 88 membres.

23/0751/VET

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - Travaux courants entretien Parc Borely - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de Programme - Financement.

23-40311-DNV

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge des espaces verts, des parcs et jardins et du retour de la nature en ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre des politiques publiques liées à l'amélioration du cadre de vie et de la Transition écologique, la Direction de la Nature en Ville procède à la requalification et à la renaturation d'espaces verts.

Ces politiques ont pour objectif de préserver la biodiversité, de participer à son expansion et de redonner une place à la nature en ville et tout en améliorant le confort de l'espace public.

Le Parc Borély, d'une superficie de 17 ha, est quotidiennement fréquenté par les Marseillais et Marseillaises pour les activités sportives, la marche, son paysage composite alliant des parterres à la Française et une partie plus paysagère composé d'un lac majestueux. Vélos, rosales, joggeurs, enfants et parents se croisent dans un lieu à l'abri du tumulte de la ville.

Consciente de la valeur patrimoniale de ce parc qui est classé jardin remarquable, de l'intérêt qu'il présente pour ses nombreux usagers, mais aussi de ses multiples problématiques de gestion dues à la fréquentation, la Ville doit engager des travaux d'entretien pour maintenir le parc à niveau et l'améliorer en vue d'une restauration plus globale.

Les premiers travaux envisagés porteront sur :

- la restauration des bosquets où des travaux de dépressage sont nécessaires pour permettre de supprimer une partie des grands arbustes (lauriers sauce, pittosporum notamment) qui ont pris le dessus sur de jeunes arbres capables de devenir grands et former les futurs arbres de haut jet. Le but est aussi de mieux permettre à la lumière de pénétrer dans les bosquets afin que les futurs arbres tiges qui seront plantés puissent s'élever au dessus de la strate arbustive. Cette opération permettra de reconstituer une composition paysagère et diversifiera les bosquets, ce qui est vertueux d'un point de vue écologique et botanique.

Signé le 15 Décembre 2023

- l'insertion de nombreux bancs dans des lieux déjà couverts d'ombre afin de créer des lieux de palabre,

- la restauration et l'amélioration de l'aire de jeux située sur « l'île » du lac qui est très utilisée par les familles. Il en sera de même pour l'aire de jeux de la pinède où la problématique de l'inclusivité sera prise en compte,

- l'amélioration de la zone dédiée aux sportifs adeptes des modules de renforcements musculaires où des agrès plus récents seront installés,

- le rebouchage des nombreux trous sur les allées de la partie à la française et de la partie à l'anglaise,

- l'amélioration de l'état des structures paysagères et techniques du Jardin Botanique,

- la remise en état de l'embarcadère du lac pour permettre le retour des barques.

Les travaux courants d'entretien sont estimés à 2 250 000 Euros TTC (deux millions deux cent cinquante mille Euros). Ces travaux ont été identifiés comme étant prioritaires par la Ville et par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) PACA.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Mission Environnement et Espace Urbain - année 2024, relative aux études et travaux à hauteur de 2 250 000 Euros (deux millions deux cent cinquante mille Euros) TTC.

L'échéancier prévisionnel des dépenses est le suivant :

CP 24 : 200 000 Euros (deux cent mille Euros)

CP 25 : 600 000 Euros (six cent mille Euros)

CP 26 : 1 000 000 d'Euros (un million d'Euros)

CP 27 : 450 000 Euros (quatre cent cinquante mille Euros)

Pour le financement de cette opération et en application de la délibération n° 23/0401/AGE du 7 juillet 2023, Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de tout organisme financeur et à signer tout document afférent à ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'opération des travaux courants d'entretien du Parc Borély dans le 8^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme «Mission Environnement et Espace Urbain», année 2024 à hauteur de 2 250 000 Euros (deux millions deux cents cinquante mille Euros) pour la réalisation de l'opération susvisée.

Signé le 15 Décembre 2023

ARTICLE 3

La dépense correspondant à cette opération sera financée, en partie par la ou les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2024 et suivants. Les crédits de paiements 2024 afférents à l'opération sont prévus au budget principal sur les chapitres 20, 21 et 23.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DES
ESPACES VERTS, DES PARCS ET JARDINS ET
DU RETOUR DE LA NATURE EN VILLE
Signé : Nassera BENMARNIA**

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE EN TRANSITIONS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE**

Théo CHALLANDE NEVORET

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN